Région flamande

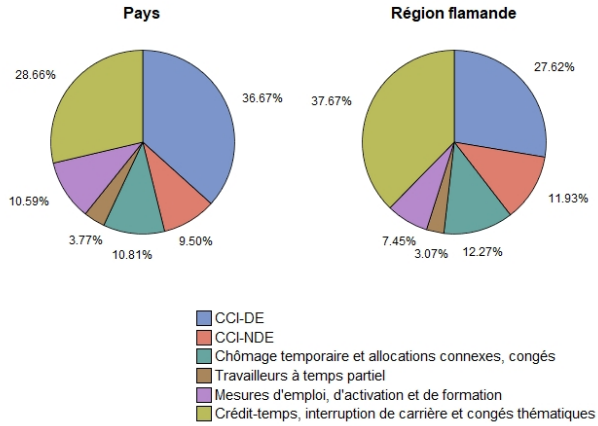

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	4.176.394	57,1
Assurés contre le chômage (2)	2.276.223	58,6
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	2.094.963	61,0
Taux du chômage (4)	5,3	

Vision globale 2018	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	903.806	48,1
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	16.670	46,4
Dossiers litiges achevés	44.511	48,1
Contrôles achevés	32.595	60,4
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	29.772	49,6
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	896	13,2
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2017	3.140,1	47,8
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2018	2.873,5	47,1
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	128,8	29,2
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	33,2	42,5

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2018)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	118.306	41,9
		Après études	8.875	24,1
		Travailleurs à temps partiel volontaire	9.458	46,8
		Chômage avec complément d'entreprise	5.308	60,4
		Hommes	77.784	40,6
		Femmes	64.162	40,9
		Chefs de ménage	34.757	34,7
		Isolés	32.567	36,2
		Cohabitants	74.622	47,2
		Total	141.946	40,8
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	2.269	53,7
		Chômage avec complément d'entreprise	49.067	74,7
		Chômeurs âgés	9.388	48,0
		CCI-NDE, aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	586	72,3
		Total	61.311	67,9
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		57.810	61,7
	Parents d'accueil		941	46,9
	Période non rémunérée dans l'enseignement		1.496	42,8
	Vacances jeunes		2.401	83,4
	Vacances senior		266	87,3
	Congés: soins d'accueil		129	80,6
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		15.587	44,1
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		176	45,4
	Total		15.763	44,1
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation fédérale	2.812	22,5
		Activa - réglementation régionale	3	0,0
		Programmes de transition	3	0,1
		SINE	5.872	60,5
	Mesures pour travailleurs		10.384	81,3
	Mesures de formation	Formation professionnelle	13.265	52,0
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	2.751	24,9
		Autres	1.602	87,8
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation de licenciement	79	56,3
		Allocation en compensation de licenciement	1.509	66,9
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger		3	55,6
	Activités ALE ou APS		959	57,6
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	38.706	65,4
		Sans allocations	509	46,9
		Total	39.215	65,1
	Crédit-temps	Avec allocations	82.233	73,8
		Sans allocations	7.474	70,3
		Total	89.707	73,5
	Congés thématiques	Avec allocations	60.601	72,2
		Sans allocations	4.084	68,7
		Assistance médicale	16.789	90,7
		Congé parental	47.589	67,0
		Congé pour soins palliatifs	308	89,2
		Total	64.685	71,9
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		22.265	32,0

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2018)			Nombre	% par rap. au pays
Attestations	Autres attestations		76.545	44,5
	Total		98.810	40,9

(1) Population au 1er janvier 2018 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).
(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2017. Ils comprennent:
a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2017 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2017 (source: ONEM);
c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2017; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).
(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2017 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2018 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2017 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.
Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.
(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).